

Référents : Roger GODEFROY et Alain ROUSSARD

2022 aura été une année calme en terme de projets. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ait été inactive, même si le projet d'Alexain est en standby et que celui de Châlons-du-Maine ne devrait démarrer qu'en avril prochain, selon les associations locales.

- - Pose de la 1^{ère} pierre pour l'emblématique projet **Oudon-Biogaz**, à Livré-la-Touche. C'était le 27 avril, 11 ans après sa naissance.

Invités, les deux référents de la méthanisation de la FE 53 y sont allés. Bien qu'elle ait été une opposante farouche en raison de l'emplacement et de la surdimension, (150 agriculteurs – 140 000 tonnes – 70 communes concernées), la Fédération y a été bien accueillie.

Même si le bras de fer a duré près de quatre années (jusqu'à s'attacher les services d'un avocat pour l'ADTEC, l'association locale), la FE 53 s'est senti respectée.

Le bilan est plutôt positif puisque les porteurs de projet ont choisi finalement d'installer leur usine chez eux et ont consenti à beaucoup d'efforts : nouvelles études de faisabilité, installation d'un biofiltre (600 000 €), mise en place d'une filière bio et d'une filière conventionnelle, récupération du CO₂...! Nous avons échoué en revanche au sujet de la surdimension. Ce fut un très rude combat mais pas la guerre ! Comme quoi, il est possible d'être en désaccord sans que ça interdise tout dialogue ensuite

Pour l'ADTEC et la FE 53, c'est une reconnaissance. La préfecture a également changé son regard depuis.



Référents : Roger GODEFROY et Alain ROUSSARD

2022 aura été une année calme en terme de projets. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ait été inactive :

- Inauguration en juin de la **Centrale Biogaz des Coëvrons** (méthaniseur de Chammes). Là aussi, les débuts auront été très difficiles : il devait s'installer à Évron mais l'association locale, aidée par la FE 53 s'était opposée vigoureusement à l'emplacement qui comptait 500 habitants dans un rayon de 500 mètres ! Mais à un moment, il y avait blocage. Il a suffi d'un changement de personne à la tête du projet pour que le dialogue reprenne. Une personne qui a joué la transparence et qui nous a fait confiance. Au point d'équiper le projet d'un biofiltre (plus de 200 000 €), ce qui est rare pour un projet de 35 000 tonnes. Là aussi, la FE 53 a fini par se faire respecter. Là aussi, nous étions invités à l'inauguration. Un signe.
- Mise en route en septembre d'un méthaniseur à **Ampoigné**, méthaniseur de 10 000 tonnes en cogénération, très bien pensé. Nous avons été sollicités dès la genèse du projet.

Même si ce n'est pas le type d'agriculture que nous soutenons (méthaniseur adossé à une étable de 115 vaches qui ne sortent jamais), c'est un outil assez exemplaire quant à son utilisation. Grâce à un racloir, les déjections des vaches sont dirigées continuellement vers le digesteur (pas de transport et pas d'émanation de méthane). La chaleur est utilisée pour sécher du bois (pouvoir calorifique de + 25 %) des céréales (contrat avec un grainetier qui utilise un séchoir à fioul), déshydratation de luzerne qui permet d'économiser 50 % de soja, etc.



Référents : Roger GODEFROY et Alain ROUSSARD

2022 aura été une année calme en terme de projets. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ait été inactive :

- En décembre, nous avons rencontré une entreprise (à sa demande) qui souhaite développer son projet "**de l'assiette aux champs**".

Au 1^{er} janvier 2024, tout le monde sera tenu de trier ses déchets alimentaires dans une poubelle dédiée ou dans un point d'apport volontaire. Aujourd'hui, seule une partie des professionnels sont concernés.

Le but ? Proposer ses services pour récupérer des déchets méthanogènes auprès des grandes surfaces, des restaurateurs, des cantines...

Pour quoi faire ? L'idée, c'est de trier ces déchets (enlever le plastique par exemple) et de les hygiéniser afin de les vendre ensuite à ceux qui possèdent un méthaniseur.

En méthanisation agricole, dès que les déchets ne sont pas issus directement de la ferme, ils doivent être hygiénisés. C'est-à-dire qu'ils doivent être chauffés à 70 ° pendant une heure. Ce règlement pénalise les installations parce que, même si le volume de ces déchets est minoritaire, il faut tout hygiéniser, ce qui entraîne une grosse consommation d'énergie et donc un intérêt économique et environnemental moindre.



Référents : Roger GODEFROY et Alain ROUSSARD

2022 aura été une année calme en terme de projets. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ait été inactive :

Où ? Un terrain a été identifié à Saint-Berthevin. La FE 53 a rappelé à la vigilance, expérience oblige, quant à l'acceptabilité sociale. Car ce projet, même s'il n'y a pas de méthanisation des déchets, dégagera inévitablement des odeurs, ce que les porteurs de projet admettent.

Ce projet est porté par deux personnes, le frère et la sœur. Il est modeste (2 500 tonnes par an). Il y a un créneau à prendre et la FE 53 ne peut qu'encourager ce genre d'initiative. Sinon, les grosses sociétés vont s'en emparer.

Autre atout : ce procédé remplace avantageusement le TMB (le Tri-Mecano-Biologique), en vogue il y a quelques années. Les déchets ménagers étaient triés mécaniquement en plusieurs catégories dont celle des déchets fermentescibles destinés au compostage ou à la méthanisation. Or, ce procédé intéressant en théorie n'a jamais été vraiment efficace en réalité, laissant passer des polluants comme des produits chimiques, des métaux lourds ou des résidus de plastique. Des éléments qui perturbaient fréquemment les méthaniseurs. L'exemple le plus marquant aura été l'usine TMB d'Angers, un projet de 90 millions d'€ qui est allé de dysfonctionnements en dysfonctionnements, un fiasco qui s'est arrêté définitivement en 2017.



Référents : Roger GODEFROY et Alain ROUSSARD

2022 aura été une année calme en terme de projets.

Mais la filière n'a pas échappé à l'envolée des prix et a connu de vives inquiétudes en conséquence.

Ainsi, certaines entreprises, grosses consommatrices d'énergie, ont menacé, au regard du prix du gaz lorsque le prix était à son paroxysme, de passer au fioul, plus avantageux. Sueurs froides du côté des projets de méthanisation qui dépendent de ces usines, comme celui de Meslay-du-Maine.

Cette entreprise a franchi le pas : voyant sa facture d'électricité passer de 90 000 à 600 000 € (fois six !), elle n'a guère eu le choix.

Qui peut résister aux folies de la finance qui dicte sa loi ?! Cette réglementation est mortifère. Un exemple de plus !

CDLM du 20-01-2022



Référents : Roger GODEFROY et Alain ROUSSARD

GNV ou BioGNV, quelle différence ?

Le **GNV** ou **gaz naturel véhicule** est un carburant destiné aux véhicules de toutes sortes. Ce gaz provient généralement de sources fossiles.

En revanche, le gaz du **BioGNV** est issu de la méthanisation.

La méthanisation produit du biogaz qui contient en moyenne 45 % de CO₂ et 55 % de méthane (CH₄). Épuré pour contenir 96 % de méthane, il devient un produit identique au gaz de fossile. Il est appelé alors biométhane. Utilisé pour la mobilité, il prend le nom de BioGNV.

Ces gaz n'émettent pas de particules fines à l'échappement. Mais faute d'outil adéquat, il n'existe pas de réglementation sur les **particules ultrafines PM_{0,1}** (moins de 0,1 µm). On ignore donc si ces gaz émettent des particules ultrafines ou pas (idem pour le diesel et l'essence). Dommage car ce sont les plus dangereuses pour la santé. Gros avantage cependant pour le **BioGNV** sur le GNV : son impact carbone est presque gommé parce que le CO₂ absorbé par les végétaux méthanisés compense celui réellement libéré derrière le véhicule.

Enfin, le GNV n'est pas un gaz renouvelable. C'est un gaz fossile comme le gaz de schiste ou celui en lien avec l'extraction du pétrole. Avec des dégâts environnementaux considérables.

Le BioGNV est principalement utilisé pour les véhicules lourds (camions, bus, voire tracteurs), les moteurs électriques posant d'autres difficultés.



La station BioGNV inaugurée à Changé - OF 02-05-2022.

Il en existe trois en Mayenne : Château-Gontier, Changé et Aron. Elles pourront à terme distribuer également de l'hydrogène.



Sources : gaz-mobile.fr

<https://www.gaz-mobilite.fr/dossiers/biogmv-definition-biogaz/>

Référents : Roger GODEFROY et Alain ROUSSARD

Flambée du biogaz : les transports BREGER déchantent !

(OF 03-05-2022)

Grosse déception chez les transporteurs qui ont fait l'effort de s'équiper en camions roulant au BioGNV (gaz issu de la méthanisation) comme les transports BREGER de Laval.

Vincent LESAGE, son PDG a découvert que les prix là-aussi pouvaient flamber.

Où comment couper l'élan volontariste d'une entreprise qu'il faut saluer (70 camions équipés sur 700) ?

Car si un camion roulant au BioGNV coûte environ 30 % plus cher qu'un camion classique et qu'à l'arrivée, le carburant est plus cher que le fioul, qui va oser continuer dans cette voie ? Malgré d'indéniables avantages en matière d'environnement par rapport aux carburants d'origine fossile : le BioGNV réduit de 80 % les émissions de CO₂ sur un camion.



« Si on ne veut pas casser cette nouvelle filière, il faut sanctuariser le prix du biométhane », martèle Vincent Lesage.



Extrait de l'article :

"Ce 29 avril 2022, aux alentours du siège lavallois de Bréger, la station Carrefour écoule son **diesel à 1,783 € TTC le litre**, alors que le **BioGNV est vendu 2,85 € TTC le kg** dans la nouvelle station Endesa de Changé (2), groupe espagnol choisi par le syndicat départemental Territoire d'énergie Mayenne pour distribuer le gaz issu de l'agriculture locale. « Un prix de folie qui n'a rien à voir avec les coûts de production des méthaniseurs », s'étrangle le transporteur."

* 1 kg de BioGNV permet de faire autant de km qu'1 litre de fioul.

Les prix sont passés de 0,80 € le kg en moyenne à 2,85 € (+ 256 %) !

Référents : Roger GODEFROY et Alain ROUSSARD

« Là où on veut être les plus vertueux, on est les seuls à payer plus cher. »

Philippe HENRY, maire du Pays de Château-Gontier dont la ville centre est équipée de véhicules roulant au BioGNV produit par l'usine locale. (HA 16-12-2022)

Comment est-ce possible ?

Le carburant vert produit par un méthaniseur est racheté via un contrat s'étalant de 15 ou 20 ans par l'État. Durant cette période, le tarif ne varie pas, ce qui faisait dire il y a peu à la filière agricole que ça lui permettait d'avoir un revenu fixe... Avant le conflit ukrainien, c'était intéressant par rapport au prix des autres carburants.

Mais la crise actuelle a des conséquences inattendues. Cas concret avec la station BioGNV à Château-Gontier, toujours par Philippe HENRY : « **C'est tout bénéfice pour l'État avec cette flambée des prix puisqu'il vend le carburant 30 % plus cher qu'il ne l'achète. Alors qu'il est produit localement !** »

Selon la Commission de régulation de l'énergie (CRE), les énergies renouvelables auraient ainsi rapporté une trentaine de milliards à l'État en 2022.

source : <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/31-milliards-d-euros-les-energies-renouvelables-jackpot-pour-l-etat-20221108>



Haut-Anjou – 16-12-2022

Référents : Roger GODEFROY et Alain ROUSSARD

Comment est-ce possible ?

Il faut d'abord préciser que la **vente directe est interdite** aux producteurs de méthane.

Ils doivent alors passer par les réseaux de stations-service, lesquelles écoulent, **sans distinction** du gaz fossile étranger et du biométhane local. La voilà l'entourloupe : la provenance est différente mais, à l'arrivée, c'est la même molécule qui coule dans les tuyaux.

Ajoutons à ceci que ces stations-services **dépendent des cours mondiaux**, volatils comme du gaz...

En procédant ainsi, la molécule de gaz fossile contamine sa petite sœur de biométhane. Voilà comment **le prix du biogaz se retrouve indexé sur le prix du gaz fossile**. CQFD.

Certains ont cependant anticipé avec brio ce qui pourrait paraître comme une fatalité.

C'est le cas d'AGRIBioMéthane, l'usine de méthanisation de Mortagne-sur-Sèvre près de Cholet qui vend son carburant à 0,96 € le kg. Elle avait été la 1^{ère} en injection de la région.

[\(http://www.agribiomethane.fr/\)](http://www.agribiomethane.fr/)

C'est Engie qui rachète le carburant produit par des agriculteurs. Mais ceux-ci ont eu la lumineuse idée de le racheter à Engie via un contrat à prix fixe à long terme... Contrat très avantageux aujourd'hui !

Faire de la vente directe, c'est interdit. Mais racheter votre propre produit à celui qui vous l'achète et le revendre directement après, c'est autorisé.

Fallait quand même y penser !!!



Pour en savoir plus :

<https://www.msn.com/fr-fr/finance/other/reportage-flamb%C3%A9-du-gaz-%C3%A0-laval-le-transporteur-vert-br%C3%A9ger-d%C3%A9chante/ar-AAWRsVV>

Référents : Roger GODEFROY et Alain ROUSSARD

2022 aura été une année calme en terme de projets. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ait été inactive :

➤ Question récurrente : **les digestats enrichissent-ils les sols ?**

Les digestats, ce sont les fumiers ou/et les lisiers qui sont passés dans le méthaniseur. Sous l'effet de bactéries, ils ont donc perdu une partie de leur carbone pour produire du méthane (CH₄). Or, c'est le carbone qui nourrit les micro-organismes, lesquels fabriquent l'indispensable humus pour obtenir un sol fertile. La question est donc pertinente.



Résultat ?

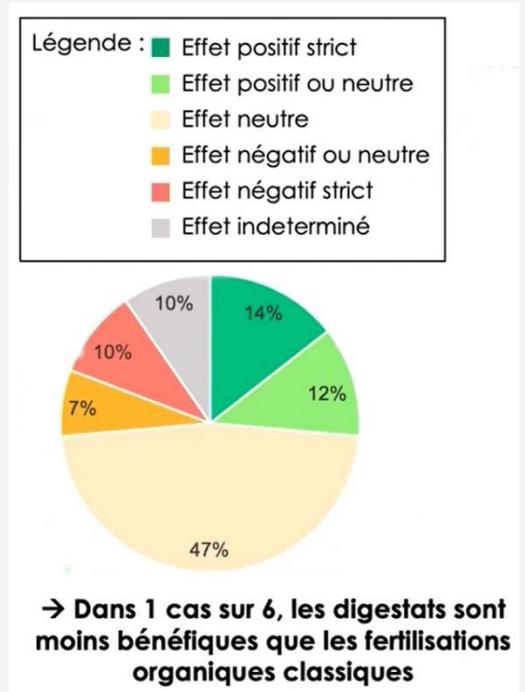
Selon **Battle KARIMI**, docteur en écologie microbienne des sols, nous n'avons pas de réponse claire aujourd'hui, faute d'études.

En effet, seulement une soixantaine de publications ont été déposées. Et la plupart ont été conduites en laboratoire. Malgré son expérience, l'Allemagne n'a quasiment mené aucune étude et la France non plus ! Il y a de quoi s'interroger...

Sur le schéma ci-contre, le peu d'études montrent que 17 % des digestats ont un effet plutôt négatif sur la vie microbienne du sol par rapport à des fumiers...



Image et document diffusé lors du webinaire © C'est dans l'sol – 26-04-2022



Référents : Roger GODEFROY et Alain ROUSSARD

2022 aura été une année calme en terme de projets. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ait été inactive :

➤ Question récurrente : **les digestats enrichissent-ils les sols ?**

Tout le monde est d'accord pour dire que le digestat fait croître avantageusement les plantes, comme un engrais de synthèse en fait. Mais rien ne prouve s'il enrichit le sol ou pas.

Le lobby de la méthanisation invoque un changement de pratiques qui permettrait de compenser l'appauvrissement éventuel des sols. D'abord en choisissant des Cive (cultures intermédiaires à vocation énergétique) qui développent une vie racinaire importante, déposant ainsi du carbone dans le sol.

Ensuite, en arrêtant de stocker le fumier dans les champs au printemps. Selon Engie, de 20 à 30 % de méthane s'échappent de ces tas en une semaine.

Selon la chercheuse, le manque de données s'explique par la grande variété des méthaniseurs (ce qu'on y met dedans, le process...). Il faudrait alors que chaque porteur de projet renseigne chaque année un certain nombre de leurs données pour les regrouper et ainsi pouvoir obtenir des tendances exploitables.

Ce n'est donc pas demain la veille que nous obtiendrons la réponse...



La FE 53 a animé une partie de la conférence sur la méthanisation à Planète en fête le 2 juillet à Craon.

